



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 avril 2008

Le Conseil municipal de la commune de BROU s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, maire.

Présents : M. MASSON maire, M. KIBLOFF 1^{er} adjoint, M. CAILLARD 3^{ème} adjoint, M. COTTEREAU 4^{ème} adjoint, Mme THIRARD 5^{ème} adjointe, M. PELLETIER 6^{ème} adjoint, Mme SALIN 7^{ème} adjointe, Mme RICHE 8^{ème} adjointe, M. BERNARD, Mme GASSELIN, M. RESTEGUE, Mme PILON, M. POYAT, M. GRANGER, Mme PLU, M. MONACO, Mme VOUZELAUD, Mme HUET-CAILLARD, Melle WALUSINSKI, M. DEBAT, Mme FOUSSARD.

Absentes représentées : Mme SARRAZIN (pouvoir à Mme SALIN), Mme LESIEUR (pouvoir à Mme PILON).

Absents non représentés : M. GENTY, M. PHILIPPE, Mme GROSCLAUDE, M. LALLET.

Secrétaire de séance : Mme GASSELIN.

Les procès-verbaux des 29 février, 14 mars et 25 mars 2008 sont approuvés à l'unanimité.

Ajout à l'ordre du jour approuvé par le Conseil, à l'unanimité :

- Formation de la commission des impôts directs.

I - Règlement intérieur du Conseil municipal

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que dans les communes de 3.500 habitants et plus, la Loi n° 92-125 du 6 février 1992 impose l'établissement d'un règlement intérieur. Son adoption est obligatoire dans les six mois qui suivent l'installation du Conseil municipal.

Chacun des conseillers a reçu, avec sa convocation, un exemplaire du projet de règlement dont Monsieur MASSON donne lecture article par article.

Seule modification proposée par rapport au projet initial : à l'article 5 portant sur les questions de fin de séance au maire, le qualificatif « oral » est supprimé.

- ✓ Le Conseil municipal, après avoir écouté Monsieur le maire et après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, son règlement intérieur.

II - Composition des commissions communales

Lors de la séance du Conseil municipal du 25 mars 2008, le nombre et la composition des différentes commissions communales ont été adoptés. Selon le principe de la représentation proportionnelle, Monsieur le maire avait proposé plusieurs postes au sein des commissions, aux membres de la minorité qui demandèrent un délai de réflexion pour honorer cette proposition. La liste des commissions parvint en mairie le 31 mars 2008, complétée ainsi :

- ◆ **Commission : Economie - Finances**
 - Annick FOUSSARD ▫ André DEBAT
- ◆ **Commission : Social - Emploi - Seniors - Santé**
 - Annick FOUSSARD
- ◆ **Commission : Travaux - Urbanisme - Logement**
 - Jean-Claude PHILIPPE ▫ Michel LALLET
- ◆ **Commission : Culture - Animation - Tourisme**
 - Martine GROSCLAUDE ▫ Annick FOUSSARD
- ◆ **Commission : Sports - Associations - Salles - Equipements communaux**
 - Pas de proposition des membres de la minorité
- ◆ **Commission : Espaces verts - Environnement - Sécurité**
 - André DEBAT
- ◆ **Commission : Cadre de vie - Enfance / Famille - Vie scolaire - Nouvelles technologies**
 - Annick FOUSSARD
 - Pas de proposition de membre de la minorité
- ◆ **Commission : Communication - Relations extérieures - Commerce - Marchés**
 - Martine GROSCLAUDE
 - Pas de proposition de membre de la minorité
- ◆ **Commission : Parc de loisirs**
 - Michel LALLET
- ◆ **Commission : Appel d'offres**
 - Michel LALLET (Délégué titulaire)
 - André DEBAT (Délégué suppléant)

Les commissions communales sont donc constituées comme indiquées sur le récapitulatif joint.

III - Election de délégués auprès des organismes de coopération intercommunale

Lors du précédent Conseil municipal, il a été procédé à l'élection des délégués du Conseil municipal auprès des organismes de coopération intercommunale. Selon le même principe de la représentation proportionnelle que pour les commissions communales, mais globalisé sur la totalité des délégués à élire, Monsieur le maire avait proposé aux membres de la minorité plusieurs postes de suppléants.

L'opposition, comme pour les commissions, avait sollicité un délai de réflexion. Par retour en mairie le 31 mars 2008, l'opposition signifiait, par l'absence de proposition sur la liste qui lui avait été remise, son souhait de ne pas désigner de représentants pour occuper ces postes.

Après proposition de Monsieur le maire, le Conseil municipal élit aux places vacantes les conseillers suivants :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à un vote à main levée.

- ◆ **Syndicat intercommunal du secteur scolaire de Brou**
 - Marie-Claude SARRAZIN (Déléguée suppléante) Elue à l'unanimité
- ◆ **Syndicat intercommunal d'assainissement du secteur rural de Brou**
 - Michel GRANGER (Délégué suppléant) Elu à l'unanimité
- ◆ **Syndicat départemental d'énergie (SDE)**
 - Yannick MONACO (Délégué suppléant) Elu à l'unanimité

- ◆ Syndicat intercommunal eau et assainissement Brou – Bullou – Yèvres (SIBBY)
 - Marc KIBLOFF (Délégué titulaire) Elu à l'unanimité
- ◆ Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de la région de Bonneval – Brou – Illiers (SICTOM)
 - Françoise THIRARD (Déléguée suppléante) Elue à l'unanimité
- ◆ Conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS)
 - Marie-Claude SARRAZIN)
 - Marie-Claude LESIEUR (Membres du Conseil municipal
 - Marie-Claire PILON) élus à l'unanimité
 - Patrick GENTY (

IV - Décision modificative sur le budget communal

Monsieur le maire confie la présentation de ce point de l'ordre du jour à Monsieur KIBLOFF, 1^{er} adjoint en charge des finances, qui explique que les services de la Trésorerie, compte tenu de la mise en place de leur nouveau logiciel de gestion, souhaite une décision modificative sur le budget communal de l'exercice 2008 afin de contrepasser les intérêts courus non échus 2007 en 2008, sur les bonnes imputations.

✓ Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

- Etablissement d'un titre de recettes sur le chapitre 76 à l'article 768 sur la fonction 020 pour un montant de : 7.775 Euros
- Etablissement d'un mandat sur le chapitre 66 à l'article 661-12 sur la fonction 01 pour un montant de : 7.775 Euros

V - Compte administratif 2007 et budget primitif 2008 du lotissement de la Gare – quatrième tranche

Monsieur KIBLOFF poursuit sur le point suivant à l'ordre du jour et donne lecture des résultats, conformément au compte de gestion du Trésorier, du compte administratif 2007 du lotissement de la Gare – quatrième tranche, ainsi que du projet de budget primitif 2008.

Ces deux documents, joints à la convocation du Conseil municipal, peuvent se résumer ainsi :

Compte administratif 2007

Dépenses de fonctionnement réalisées	=	151.531,90 Euros
Recettes de fonctionnement réalisées	=	150.541,90 Euros
Résultat de fonctionnement	=	- 990,00 Euros
Dépenses d'investissement	=	167.905,64 Euros
Recettes d'investissement	=	149.372,90 Euros
Résultat d'investissement	=	- 18.532,74 Euros

Budget primitif 2008

Dépenses et recettes de fonctionnement	=	21.771,00 Euros
Dépenses et recettes d'investissement	=	20.513,00 Euros

✓ Avis favorable, à l'unanimité du Conseil municipal, sur ces deux documents budgétaires. M. le maire ayant quitté la salle au moment du vote sur le compte administratif 2007.

VI - Avenant aux travaux du cimetière de Villoseau

Monsieur le maire rappelle que les travaux d'extension du cimetière de Villoseau ont été suspendus pour des raisons d'emploi du temps chargé de l'entreprise retenue pour les effectuer. En effet cette entreprise a été, dans le même temps, mobilisée sur les travaux du « cœur de bourg ».

Afin de ne pas être contraint de lui infliger des pénalités de retard, Monsieur MASSON propose de reporter, par avenant, le délai d'exécution des travaux de six mois.

✓ Avis favorable à l'unanimité du Conseil municipal.

VII - Avenants aux marchés de travaux du passage couvert

Monsieur le maire récapitule brièvement les divers éléments qui ont occasionné des retards dans l'exécution des travaux d'aménagement du passage couvert.

En particulier, le retard imputable à l'entreprise CHARTRES MIROITERIE qui a commandé et installé tardivement les menuiseries en aluminium et la verrière, retardant les interventions des autres entreprises de près de six semaines.

L'entreprise PIEDALLU, également en cause, avec un retard conséquent sur la fabrication et la livraison des fenêtres, évalué à trois semaines.

Monsieur MASSON juge regrettable ces retards mais, afin de ne pas pénaliser toutes les entreprises, propose de reporter la fin des travaux au 30 avril 2008.

Certaines modifications sont, par contre, directement liées aux changements de prestations, voulus par la mairie :

- les cloisons des salles de réunion ont été modifiées pour permettre une meilleure isolation sonore. Ce changement a modifié les prestations de l'entreprise chargée du cloisonnement, mais aussi du menuisier et du peintre.
- un point lumineux supplémentaire a été demandé à l'électricien.
- le céramiste a modifié les dalles de verre organique.
- enfin les prestations du couvreur ont été modifiées sans incidences financières.

Monsieur le maire propose d'adopter les avenants correspondants à ces changements de prestations, après avoir informé le Conseil que l'économie générale de l'ensemble des travaux n'en était pas bouleversée, puisque le montant total des marchés hors taxes s'élève après avenants à : 390.107,02 € hors taxes au lieu de : 390.056,45 € hors taxes, à la signature des pièces contractuelles, soit une augmentation de : 50,57 €.

✓ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, le maire à signer les avenants suivants :

1. Entreprise DORISON	pour un nouveau total de :	123.052,86 € H.T.
2. Entreprise PIEDALLU	pour un nouveau total de :	16.178,72 € H.T.
3. Entreprise BOULLARD	pour un nouveau total de :	14.826,00 € H.T.
4. Entreprise GUILLARD	pour un nouveau total de :	28.684,80 € H.T.
5. Entreprise CERETTI	pour un nouveau total de :	16.227,31 € H.T.
6. Entreprise DUFOIX	sans incidence financière	

Débat :

- Monsieur KIBLOFF reporte la responsabilité de cette situation sur l'architecte qui, selon lui, n'a pas correctement rempli son rôle de suivi du chantier.
- Monsieur MASSON manifeste son contentement d'avoir pu réaliser ce projet prévu depuis plusieurs décennies, et juge le résultat très satisfaisant.

- Monsieur CAILLARD juge la réalisation des travaux globalement positive.
- Monsieur MONACO propose de sanctionner l'architecte sur ses honoraires.
- Monsieur RESTEGUE souhaite savoir à quel moment le relais emploi et la PAIO pourront intégrer leurs nouveaux locaux à l'étage.
- Monsieur MASSON lui conseille de se rapprocher de Monsieur DOUSSET, Conseiller général, pour savoir où en est le projet d'équipement des locaux du cyber emploi, par le Conseil général.

VIII - Avenant au contrat d'assurance des bâtiments communaux

Monsieur le maire rappelle que jusqu'au 31 décembre 2007, le contrat d'assurance des bâtiments communaux, contracté auprès de Groupama, comprenait la couverture de tous les bâtiments communaux y compris ceux qui avaient fait l'objet d'un transfert à la communauté de communes dans le cadre des transferts de compétences. La commune réglait l'intégralité de la cotisation et récupérait auprès de la communauté de communes, la somme due au titre des bâtiments transférés.

Depuis le début de cette année, la répartition fait l'objet de deux contrats distincts.

Monsieur MASSON sollicite l'autorisation de signer l'avenant correspondant à cette nouvelle disposition.

✓ Avis favorable, à l'unanimité.

IX - Indemnité représentative de logement aux instituteurs

Monsieur le maire informe les membres du Conseil, qu'en application de l'article 3 du décret du 2 mai 1983, le taux de l'indemnité représentative de logement aux instituteurs est fixé par le préfet, après avis du Conseil départemental de l'éducation nationale et des Conseils municipaux.

Monsieur le préfet propose de porter pour 2007, l'indemnité aux taux suivants :

- Taux de base = 2.109 Euros
- Taux majoré = 2.636 Euros

✓ Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'application des taux proposés par Monsieur le préfet.

X - Indemnité de gardiennage des églises communales

Comme chaque année, le préfet, par circulaire, détermine la revalorisation de l'indemnité pour le gardiennage des églises communales. Pour l'année 2008, il a été décidé une revalorisation de 0,79 %.

En conséquence, le plafond de l'indemnité susceptible d'être alloué en 2008 pour le gardiennage des églises communales est de : 464,49 Euros pour un gardien résidant dans la commune.

Monsieur le maire propose de voter cette indemnité au profit du curé de la paroisse.

✓ Avis favorable, à l'unanimité moins une abstention (Marc KIBLOFF).

XI - Demande de subvention sur le fonds interministériel de prévention de la délinquance

Monsieur le maire informe l'assemblée réunie, que le fonds interministériel de prévention de la délinquance, créé par l'article 5 de la Loi du 5 mars 2007, permet le financement d'actions qui doivent respecter les priorités du plan départemental de sécurité et de prévention de la délinquance.

En application de la circulaire d'application du 21 février 2008 du secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance, les actions éligibles au FIPD pour 2008 sont notamment la vidéo protection sur la voie publique.

Aussi, Monsieur MASSON propose t-il de déposer un dossier de subvention au titre de l'installation d'une vidéo surveillance dans le centre bourg.

Un devis de 28.507,03 €uros T.T.C. constituera le dossier pour l'installation de plusieurs caméras de vidéo surveillance dans le bourg, mais également sur le site du parc d'activités de Villoiseau, le parc du Bief et le passage couvert.

Monsieur le maire précise qu'il souhaite simplement et pour l'instant, positionner ce projet sur une demande de subvention dont les dossiers doivent être déposés avant le 30 avril 2008. Il ne s'agit pas de statuer sur l'opportunité de l'installation d'un tel système sur Brou ou de travailler d'ores et déjà sur la position des caméras.

L'accord ou non d'une subvention alimentera une prochaine étude concrète, en commission municipale puis en Conseil municipal, sur un projet de vidéo protection à Brou.

✓ Avis favorable, à l'unanimité.

XII - Parc de loisirs

Comme suite à la délibération du Conseil municipal du 29 février 2008, modifiée le 25 mars 2008, la régie autonome d'exploitation du parc de loisirs est dissoute à compter du 30 avril 2008.

Pour que le parc de loisirs puisse fonctionner cette saison en gestion communale, Monsieur le maire précise qu'il convient de prendre les délibérations suivantes :

- Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des recettes liées aux activités reprises en gestion communale.
- Transposition des tarifs votés par la RAE en tarifs communaux (parc, camping, mobile home, swin golf, pêche, chalets, etc).
- Création d'emplois permanents, pour l'intégration du personnel régulier du parc, après avis favorable du comité technique paritaire.
- Création d'emplois saisonniers pour assurer l'encadrement de la saison 2008.

Monsieur MASSON souligne que pour cette saison, les tarifs de la RAE sont repris tels qu'ils ont été votés, sans modification de la commune. Ils seront étudiés en commissions municipales pour la saison 2009.

✓ Avis favorable, à l'unanimité.

XIII - Commission communale des impôts directs

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal, que l'article 1650 paragraphe 3 du code général des impôts directs précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement des Conseils municipaux.

Aussi, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Cette commission, outre le maire, comprend huit commissaires titulaires dotés chacun d'un suppléant.

Les commissaires, ainsi que leurs suppléants, sont désignés par la direction des services fiscaux, sur une liste de contribuables, en nombre double, délibérée par le Conseil municipal.

Après avoir complété l'information des conseillers municipaux en expliquant succinctement le rôle de la commission communale des impôts directs, Monsieur le maire donne la liste des trente deux contribuables proposés. Il résume également, à la demande de Monsieur BERNARD, les qualités requises pour figurer sur cette liste.

✓ La liste lue par Monsieur MASSON est approuvée à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

☞ Attributions de subventions :

- par le Conseil régional d'un montant de 369.600 Euros pour les travaux d'aménagement du « cœur de bourg ».
- par le Conseil général au titre du FDAIC 2008 :
 - 10.222 Euros pour la construction de trottoirs, route de Chapelle-Royale
 - 18.526 Euros pour la réfection de trottoirs
 - 3.307 Euros pour l'aménagement de locaux pour les associations
 - 13.378 Euros pour l'aménagement d'un local pour les associations sportives : football et tennis
 - 27.378 Euros pour l'aménagement d'un parcours de santé et d'une passerelle.

☞ Remerciements reçus de :

- Madame la présidente de l'Association des Amis des Jumelages du Canton de Brou, pour la subvention attribuée pour l'année 2008.
- Monsieur le Premier Ministre suite à la motion adoptée le 29 février 2008 par le Conseil municipal en soutien à Ingrid Betancourt et à son combat en faveur d'un Etat de droit en Colombie.

TOUR DE TABLE

Madame PLU, dans la perspective des travaux d'aménagement de l'extension du cimetière de Villoiseau, signale que contrairement à l'ancien cimetière, il ne lui paraît pas utile de ménager entre chaque concession un passage de dix centimètres.

Monsieur MASSON prend note de cette suggestion.

Monsieur RESTEGUE donne, pour information, les dates de fonctionnement des accueils de loisirs de cet été, organisés par la communauté de communes du 4 juillet au 8 août 2008.

Monsieur COTTEREAU communique la date d'un Spectacle de Danse, missionné par le Conseil général, qui aura lieu sous la halle le 24 mai 2008 à 20 heures 30.

Monsieur MASSON rappelle l'organisation les 10 et 11 mai 2008 du Championnat d'Europe de quad cross au terrain des tonnes, ainsi que du Salon des Antiquaires sous la halle.

Monsieur CAILLARD rend compte de l'assemblée générale de l'Association Dunois Perche Insertion, à laquelle il a assisté.

Monsieur KIBLOFF dresse un rapide compte rendu des consultations effectuées auprès des organismes bancaires, pour la réalisation d'un emprunt d'investissement de 600.000 Euros.

Madame HUET-CAILLARD donne des nouvelles de la sortie organisée par E.D.F., le 17 avril 2008, à la Centrale Nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux, pour le Conseil municipal des jeunes de Brou.

Fin de séance 22 heures 25